



Déclaration liminaire du CHSCT académique du 8 décembre 2021

La rentrée 2021, après deux années sous Covid, a été organisée sans tenir compte des réalités tant d'un point de vue sanitaire que pédagogique. Le niveau 2 du protocole sanitaire décrété sans critères transparents ne répond pas aux besoins des écoles et établissements pour protéger les personnels, les élèves et leurs familles. La circulation du virus ne doit pas être prise en compte en population générale mais en population scolaire pour déterminer le niveau d'activation du protocole.

En cette fin d'année 2021 la cinquième vague frappe de plein fouet les établissements scolaires et les cas de covid explosent chez les enseignant-es. Le principe « tester, tracer, isoler », au vu de la contagiosité des nouveaux variants, est largement dépassé. Les gestes barrières ne peuvent suffire et la ventilation dans la plupart des locaux scolaires est insuffisante voire inefficace. L'aération prônée, surtout en ce mois de décembre, d'ouvrir les fenêtres des salles de cours est une solution empirique. Depuis 18 mois les collectivités de rattachement auraient dû faire des diagnostics et des mises à niveau des systèmes de ventilations des établissements scolaires. Certaines collectivités ont entrepris d'équiper les salles de classe de détecteurs de CO2 mais cela ne saurait être la solution.

Les seules consignes pour éviter les brassages d'élèves restent vaines compte tenu des sureffectifs dans les classes et de structures inadaptées des bâtis scolaires. La restauration des élèves reste un point sensible, et ce n'est pas l'annonce du premier ministre de faire passer, pour les écoles primaires, le protocole au niveau trois qui améliorera la situation sanitaire.

La FSU encourage les collègues à remplir le Registre Santé et Sécurité au Travail en signalant tous les dysfonctionnements qui les exposent à une contamination.

Dans un contexte de dégradation de la santé des élèves, la FSU demande la création massive et à la hauteur des besoins de postes infirmiers, pour préserver la santé de ces personnels en allégeant leur charge de travail. Cette rentrée est aussi marquée par l'absence de mesures concrètes pour traiter des conséquences scolaires de la crise sanitaire, ce qui a un impact sur les métiers et les missions des enseignants. Dans tous les métiers de l'éducation, l'insuffisance de créations ou les suppressions de postes depuis 2017 pèsent lourd en termes de conditions, de charge de travail et de sens de l'activité. Les remplacements d'enseignant-es ne sont que trop peu assurés faute de moyens suffisants. Et partout, les AESH sont en nombre insuffisant au regard des besoins et des notifications. Dans ce contexte sanitaire déjà très tendu, le ministre poursuit sa course aux réformes et aggrave ainsi le mal-être des personnels. La FSU

rappelle que certains pays européens ont choisi de recruter des personnels supplémentaires pour faire face à cette crise sanitaire.

Dans le 1er degré, alors que le pays entre dans une 5ème vague épidémique fulgurante et que le variant Omicron fait son apparition, le gouvernement a décidé d'engager un allègement du protocole sanitaire. Cette décision est déraisonnable. La FSU a déjà émis de très fortes réserves lors de la dernière réunion sanitaire. Nous vous demandons d'intervenir auprès du ministère afin de revenir à la règle protectrice en vigueur jusqu'à présent, la fermeture de la classe durant une semaine suite à un cas positif. En effet, un élève cas contact testé négativement le lendemain de la découverte du premier cas positif dans une classe peut s'avérer positif jusqu'à deux jours plus tard et contaminer entre-temps d'autres élèves. La fermeture immédiate d'une classe et le retour à l'école une semaine plus tard avec un test négatif, prémunissent d'une hausse des contaminations.

La courbe du taux d'incidence des 6-10 ans reste la plus forte ces dernières semaines. Le taux d'incidence atteint désormais 918 cas pour 100 000 habitants au 2 décembre, du jamais vu depuis le début de l'épidémie, selon Santé Publique France. Malgré l'allègement des règles de fermeture de classes, ce sont aujourd'hui près de 5000 classes qui sont fermées sur le territoire. Contrairement à ce qui fut longtemps la doxa du Ministre, l'école est un lieu où le virus circule ! Les mesures de prévention restent insuffisantes : les masques ne sont toujours pas fournis aux élèves, les capteurs de CO2 quasiment absents des salles de classes, la ventilation des locaux souvent peu efficace. Il faut absolument contribuer à doter toutes les écoles de capteurs de CO2 et de ventilations performantes!

Quant à la politique de tests, elle n'est toujours pas systématisée. Toutes ces recommandations, relayées depuis des mois par la FSU, sont celles du conseil scientifique.

Les connaissances sur la Covid sont désormais suffisantes pour ne pas faire des écoles et des établissements scolaires des lieux de transmission et de propagation du virus à l'ensemble de la société.

Par ailleurs, la mise à jour de la Foire Aux Questions précise dorénavant qu'en l'absence de présentation d'un test négatif les élèves « bénéficient de l'apprentissage à distance ». Or, les enseignants des écoles ne peuvent accueillir les élèves sur présentation d'un test négatif et maintenir le lien scolaire avec les élèves en éviction. La FSU a donné comme consigne à nos collègues de bien évidemment privilégier la classe « en présentiel ». Nous nous interrogeons d'ailleurs, sur la légitimité de la demande de présentation d'un test négatif, suite à l'annulation par le Conseil d'Etat de l'article 9 de la loi vigilance sanitaire adoptée le 5 novembre en première lecture.

Pour finir, le passage en niveau 3 du protocole impose la limitation du brassage entre les classes. A partir de demain, les élèves ne peuvent donc plus être répartis dans les autres classes. La FSU appelle donc à ne plus accueillir les élèves en cas de non remplacement et ce jusqu'à la mise à disposition par l'institution d'un ou d'une remplaçante. Mais elle s'inquiète des conséquences pour les personnels sur le terrain !

Dans le 2nd degré, les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire ont aussi été insuffisantes, ce qui met les personnels en difficultés. Alors que la FSU a fait des propositions pour des allègements de programme dès le printemps pour permettre aux enseignants de ne pas perdre le sens de leur activité, seules quelques modifications insuffisantes ont été actées. Aucune mesure budgétaire n'a été décidée pour doubler dans le contexte de crise sanitaire, et au lieu de cela, le Ministère a confirmé les suppressions de postes (1883 emplois pour le second degré) alors que les effectifs sont à la hausse sur tous les niveaux. Près de la moitié des

collèges de l'académie voient leurs effectifs atteindre, voire dépasser, les trente élèves par classes, même l'éducation prioritaire est touchée par cette hausse. La réforme du lycée a permis « l'optimisation » des structures et il n'est pas rare de voir des cours dépasser les 36 élèves. Dans les EPLE, des heures supplémentaires ont bien été injectées mais elles occasionneront une charge de travail supplémentaire pour les collègues. Autant de contraintes qui pèsent sur les services des enseignant-es.

La réforme du lycée a créé le chaos dans les établissements. La structure classe a explosé, les classes sont surchargées. La suppression des épreuves nationales et terminales du bac, ainsi que parcoursup ont créé des inquiétudes chez les élèves et leurs parents. Cette inquiétude est la cause de tensions, voire de pressions sur le corps enseignant. Le ministère a tenté de solutionner ce problème avec la création d'un plan local d'évaluation dans chaque lycée, ce PLE est un carcan de plus que tente d'imposer notre administration. La solution est le retour à un baccalauréat national.

Les lycées professionnels, enfin, doivent finir de mettre en œuvre la transformation de la voie professionnelle qui fragilise l'enseignement professionnel public en continuant à diminuer les heures de formation. La généralisation des familles de métiers sans aucun bilan, ampute quasiment d'une année la partie professionnelle de la formation dispensée. Le ministre finit ainsi de transformer le LP en sas de préparation à l'apprentissage en entraînant une déprofessionnalisation des filières et en limitant les poursuites d'étude pour les élèves.

Toutes ces mesures portent atteinte à la santé des personnels dès lors qu'elles font perdre le sens de l'activité.

Quelle différence entre les discours ministériels et ce que vivent les enseignants tous les jours !